



**La Ville d'AURAY (Morbihan) - 14 571 habitants
recrute
pour l'École Municipale de Musique,
au sein de la Direction de l'Action Culturelle
UN(E) ASSISTANT(E) D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Spécialité formation musicale**

**Temps non complet 19h / semaine
Contrat à Durée Déterminée**

du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 , renouvelable

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

Au sein de l'école de musique municipale de 250 élèves et d'une équipe pédagogique de 12 collègues, sous la responsabilité d'une coordinatrice, vous êtes chargé(e) d'assurer l'enseignement de la formation musicale en accord avec le projet pédagogique de l'établissement.

Vous participez aux actions de développement de l'établissement en conduisant ou en accompagnant des projets pédagogiques et culturels.

MISSIONS

- Vous élaborez un programme annuel et assurez l'enseignement de la formation auprès d'élèves de 1^{er} et 2nd cycle.
- Dans le cadre de vos cours, vous assurez une pédagogie active, par des ateliers de formation musicale appliquée et/ ou des cours de formation musicale instrumentale.
- Vous organisez, suivez et mettez en œuvre l'évaluation des élèves.
- Vous participez à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement.
- Vous participez à la vie de l'établissement, ainsi qu'au développement et à la mise en œuvre des actions culturelles en lien avec vos collègues et la direction de l'établissement.

PROFIL

- Diplôme d'état souhaité ou à défaut DEM.
- Expérience confirmée sur une fonction équivalente.
- Maîtrise de la pédagogie et de la didactique de la discipline enseignée.
- Sens des relations humaines et pédagogiques.
- Capacité d'adaptation et sens du service public.
- Capacité à travailler en transversalité avec l'équipe pédagogique.
- Bon sens de la communication.
- Capacité à travailler en équipe et à mettre en place des projets transversaux.
- Capacité d'encadrement d'un groupe constitué.
- Ouverture sur différents répertoires et esthétiques musicales.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 – renouvelable.
- Rémunération en référence au grade d'assistant d'enseignement artistique, échelon à évaluer en fonction de l'expérience.
- Temps non complet (19h/semaine) répartis du lundi au vendredi.

**Adresser lettre de motivation, curriculum vitae et copie(s) du ou des diplôme(s)
par courrier à :**

**Madame le Maire d'Auray - DRH - RECRUT/FM
100 place de la République - BP 10610 - 56406 AURAY
ou par courriel (PJ sous format pdf) à : drh@ville-auray.fr**

jusqu'au 19 juin 2023